

Céline Brulin (PCF) : « L'école de la confiance est celle qui ambitionne la réussite de tous » - Tribunes et opinions

6-8 minutes

3 points clés

Si des ouvertures de classes ont été obtenues pour la rentrée prochaine, le compte n'y est pas en Normandie.

Le projet de loi sur l'école de la confiance ouvrirait la porte, entre autres, à la désertification scolaire.

Le ministre doit revenir sur la fusion des académies de Normandie et ouvrir la concertation.

Céline brulin

- Sénatrice PCF de la Seine-Maritime**
- Présidente du groupe des élus communistes et Front de gauche au conseil régional de Normandie**

«Dans notre académie, les fermetures de classes sont nombreuses et la plupart du temps injustifiées. Avec les parents d'élèves, les enseignants, les élus locaux, nous sommes parvenus à gagner quelques ouvertures mais elles restent insuffisantes. Il nous faut gagner des postes d'ici la prochaine rentrée.

En prenant au mot les orientations fixées par le président de la République lui-même, à l'issue du Grand débat : pas plus de 24 élèves par classe, notamment dans les grandes sections de maternelles, les CP et les CE1. En exigeant l'ouverture de nouvelles places au concours. Car dans l'académie de Rouen, 45 postes de professeurs des écoles de moins ont été ouverts cette année par rapport à 2018.

Loin du rééquilibrage

C'est indispensable, les dédoublements de CP et de CE1 en REP et REP+ n'ayant pas été compensés, conduisant à des classes surchargées dans les autres niveaux et dans les territoires non retenus en zone d'éducation prioritaire. Et l'on est bien loin du rééquilibrage vers les écoles maternelles et primaires, prétexté par le ministre Blanquer, pour justifier les 2 600 suppressions de postes dans les collèges et les lycées à l'échelle de la France.

Le secondaire est en effet victime de nombreuses suppressions de postes, de diminutions importantes de dotations horaires globales. Cela aggrave la réforme du lycée et du baccalauréat qui génère déjà un accroissement des inégalités territoriales. Les enseignements de spécialités — y compris les mathématiques ! — ne sont en effet pas dispensés dans tous les établissements. Les jeunes, notamment en milieu rural, devront parcourir des kilomètres pour y accéder... quand ils pourront !

La carte de l'éducation prioritaire, dont sont exclus trop de communes et de quartiers, doit être remise en chantier. En prenant en compte que les difficultés ne se concentrent pas seulement en milieu urbain. Il y a aussi besoin d'éducation prioritaire dans nos villes moyennes et nos villages.

Un projet de loi lesté

C'est dans ce contexte que le projet de loi mal nommé École de la confiance a été présenté par Jean-Michel Blanquer. Depuis plusieurs semaines, il suscite la mobilisation de nombreux parents d'élèves, enseignants et élus locaux.

À l'origine, ce projet de loi devait ouvrir l'obligation d'instruction à 3 ans. Faute d'accompagnement à la hauteur, cette mesure, pourtant louable, risque de se traduire une nouvelle fois par une charge financière supplémentaire pour les communes, alors que l'enseignement privé en serait le principal bénéficiaire.

Et le projet de loi s'est lesté, lors de son passage à l'Assemblée nationale, de dispositions particulièrement dangereuses. Les Établissements publics des savoirs fondamentaux suscitent de légitimes craintes. Ils regrouperaient école et collège au sein d'un même établissement, éventuellement multisite, dirigé par le principal du collège et des adjoints. Peu de chance qu'ils aient le temps d'échanger avec les parents à la grille de l'école, comme le

font les directeurs actuels, ou d'assumer les tâches, multiples, contribuant à la réussite des enfants, dans des établissements XXL.

Disparition en vue

La porte serait ainsi plus grande ouverte aux regroupements et aux fusions d'écoles, accroissant d'autant la désertification scolaire dans nos territoires déjà victimes de la disparition de tant de services publics.

Les mobilisations ont contribué à ce que le Sénat, en commission, supprime l'article créant ces Établissements publics des savoirs fondamentaux de la loi. Ce premier point marqué est à saluer. Mais vigilance et mobilisation doivent rester de mise car des membres de la droite sénatoriale, avec l'accord du ministre, entendent bien réintégrer par la fenêtre ce qui vient d'être sorti par la porte, lorsque la loi viendra en séance publique, dans les prochains jours.

Mutualisation et réduction

De même, concernant l'accueil des enfants en situation de handicap : leurs auxiliaires de vie scolaire (AVS) et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) seraient mutualisés. On sait combien ce terme est devenu synonyme de réduction de moyens ! Surtout que, dans bien des cas, les enfants en situation de handicap ne sont pas pris en compte dans la comptabilisation des effectifs. Choquant sur le plan humain, c'est aussi un non-sens : des moyens supplémentaires devraient au contraire être attribués aux écoles accueillant des enfants en situation de handicap. Et il faut recruter, former, offrir une rémunération et un statut attractifs aux accompagnants, dont nous manquons tant pour hisser la France à la hauteur des principes de la loi sur le handicap de 2005.

Destruction du compromis trouvé en matière de médecine scolaire, réorganisation de la formation des enseignants affaiblissant leur statut et risquant de mettre des jeunes non formés en responsabilité dans des classes, création d'établissements internationaux réservés à l'élite, interdiction de critiquer la politique du ministre, dissolution d'organismes indépendants chargés

d'évaluer les politiques éducatives... les dispositions de ce texte accélèrent l'institution d'une éducation à deux vitesses : une pour les « premiers de cordée », l'autre pour « ceux qui ne sont rien ».

Enfin, si la réorganisation des académies au profit de super-rectorats, calqués sur le découpage administratif des treize régions métropolitaines est abandonnée, comme semble l'indiquer le ministre, cela doit aussi être le cas en Normandie ! Nous ne savons que trop combien l'éloignement des centres de décision peut conduire à l'abandon de certains territoires.

Concertation nécessaire

Jean-Michel Blanquer ne peut pas venir devant le Sénat comme si de « rien n'était ». Les Français ont fait entendre leurs exigences de justice sociale, de proximité et d'égalité territoriale. Le ministre, comme l'ensemble des sénateurs, doit prendre en compte cette nouvelle situation, ouvrir, véritablement, le débat et la concertation, renoncer aux mesures rejetées par la communauté éducative, débloquer des moyens financiers et humains pour la prochaine rentrée.

L'école qui suscitera la confiance de nos concitoyens est celle qui ambitionnera la réussite de tous. »